

**Appel à candidatures**  
**Renouvellement de la Commission communale des impôts directs**

En application de l'article 1650-1 du code général des impôts (C.G.I.) et à la suite des élections municipales de mars dernier, la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) doit se renouveler.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La commission est composée du Maire et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Ces commissaires sont désignés par la Direction départementale des finances publiques (D.D.F.I.P.) sur une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal.

Il revient au Conseil municipal de proposer 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants parmi lesquels seront choisis les membres composant la C.C.I.D. de LAMPAUL PLOUARZEL.

Conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du C.G.I., les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

En application des dispositions précitées, le Conseil municipal invite les personnes intéressées à se porter candidates à l'adresse suivante : [mairie.lampaul-plouarzel@orange.fr](mailto:mairie.lampaul-plouarzel@orange.fr).

Lors de sa prochaine séance, le Conseil municipal délibérera afin de proposer 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants à la D.D.F.I.P.